Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit	
		Taux de droit préférentiel	Taux de la nation la plus favorisée moins
1	2	3	4
Section 1	- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés		
20 10	Non transformés	En franchise	y de la company
20 90	Autres	En franchise	
0905.0000	Vanille	En franchise	
0907.0000	Girofles (antofles, clous et griffes).	En franchise	
0910.	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices : - Autres épices :		2000
ex. 99 00	Autres, thym, feuilles de laurier	En franchise	2000
1001.	Froment (blé) et méteil :		
	- Froment (blé) dur :	4 38 8 103 4 12	
	Autres :		() (B) (B)
	Propres à l'alimentation humaine		
ex.10 32	Importés dans les limites du contingent tarifaire (cont. 26)	10/880	1.00
1202.	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées :	111111111111111111111111111111111111111	
	- En coques :	35803-	
10 91	Autres : Propres à l'alimentation humaine	En franchise	18 00
10 99	Autres	En franchise	